VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

№ 2023030

ARRETE DU 23 mars 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6
- Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture au 12 rue Dauphine à Henrichemont, par l'entreprise SASU GONIN Thierry – 42 route d'Allogny – 18250 ACHERES
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La route sera barrée et la circulation interdite rue du Marronnier « partie basse », à l'exception des riverains, à compter du lundi 27 mars 2023 et ce pendant 3 semaines. L'accès aux piétons sera maintenu.

Article 2ème : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SASU GONNIN Thierry afin de réaliser des travaux de couverture à l'angle de la rue Dauphine avec la rue du Marronnier, à compter du lundi 27 mars 2023, et ce pendant 3 semaines. Un échafaudage sera mis en place sur le trottoir de la rue du Marronnier.

Article 3ème : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 5ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BURE

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

GB